

Questions au Feuilleton

● (1730)

[Français]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.
(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4638 et 4648.

[Texte]

LE CN—LES EMPLOYÉS À LE PAS

Question n° 4638—**M. Murphy:**

1. Combien d'employés, par catégorie d'emploi, les Chemins de fer nationaux du Canada *a)* avaient-ils il y a deux ans, *b)* ont-ils maintenant à Le Pas?

2. A-t-on transféré certains de ces postes à Winnipeg et, le cas échéant, *a)* combien, *b)* pourquoi?

3. A-t-on aboli certains de ces postes et, le cas échéant, *a)* combien, *b)* pourquoi?

4. Le CN a-t-il l'intention de fermer tous les bureaux de répartition entre Saskatoon (Sask.) et Armstrong (Ont.), à l'exception de celui de Winnipeg (Man.), et, le cas échéant, *a)* combien de mutations sont prévues et combien d'emplois seront perdus, *b)* quelle est la raison d'être de cette décision?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction des Chemins de fer nationaux du Canada nous informe de ce qui suit:

1. Catégories d'emploi	(a)	(b)
	Janvier 1980	Décembre 1982
Policiers	2	2
Commis	31	25
Employés itinérants	88	82
Répartiteurs ou régulateurs	10	10
Mécaniciens	117	109
Total	248	228

2. Non.

3. Oui. *a)* 20. *b)* On a éliminé douze postes à cause de l'évolution des techniques, et on verse des prestations aux employés touchés, en vertu de l'accord sur la sécurité d'emploi. En outre, on a aboli huit postes à cause d'une diminution du trafic ferroviaire.

4. Le CN a l'intention de centraliser toute la répartition à Winnipeg, étant donné qu'à compter du 24 avril 1983, le travail de répartition qui s'effectue maintenant à Le Pas se fera dans cette ville. Le CN envisage également de transférer à Winnipeg, vers la fin de 1984, la fonction de répartition qui s'exerce à Saskatoon.

a) Le Pas

Mutations: —4 répartiteurs permanents
—3 répartiteurs de relève

Trois postes resteront à Le Pas (postes d'exploitation).

Saskatoon

Mutations: —12 répartiteurs permanents
—13 répartiteurs de relève

Les 25 postes seront transférés à Winnipeg.

b) Ces changements visent à améliorer grandement l'utilisation de répartiteurs (ou régulateurs) de relève, ce qui permettra au CN d'économiser chaque année plus de 1 million de dollars grâce à l'élimination du double emploi (tant dans le cas des superviseurs que dans celui des répartiteurs). De plus, les frais d'entretien des installations, les frais de conciergerie et les autres dépenses diverses seront supprimés.

LE RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

Question n° 4648—**M. Greenaway:**

1. Quel a été le coût *a)* total, *b)* unitaire de production du Neuvième rapport de la Commission du système métrique du Canada, pour la période se terminant le 31 mars 1982?

2. Le rapport a-t-il été imprimé sur papier glacé et, le cas échéant, *a)* pourquoi, *b)* qui, à la Commission, est responsable du choix du papier?

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): 1. *a)* \$57,552.50; *b)* \$4.80.

2. Oui. *a)* L'imprimeur a fourni le papier glacé, pour le même prix, car il ne lui restait plus de papier mat. *b)* Sans objet.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question n° 4525 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre que la question n° 4525 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question n° 4525—**M. Siddon:**

Quelle est la liste des sociétés de la Couronne établies en vertu de la compétence fédérale et quand chacune d'elles a-t-elle été créée?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.